

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	37

N° 236/2017

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°165/2017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 11 JUILLET 2017 - Application du droit de retour par l'intercommunalité du terrain lot n°27 lotissement Héméra ZI Robert Lavigne à Auterive à l'encontre de Monsieur RODRIGUES Jean-Claude, représentant de la SCI Le Grand Large

L'an deux mille dix-sept et le 7 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGILOLO, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur René AZEMA donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Pascal BAYONI à Monsieur Dominique BLANCHOT, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Pierrette HENDRICK à Monsieur Jean CHENIN, Madame Sabine PARACHE à Madame Nadia ESTANG, Monsieur Sébastien VINCINI à Monsieur Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Patrick DISSEGNA, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, René PACHER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée les dispositions de la délibération n°30bis-1/2008 du conseil communautaire en date du 12 avril 2008 approuvant la cession du lot 27 du lotissement HEMERA Zone Industrielle Robert Lavigne à Auterive au profit de Monsieur RODRIGUES Jean Claude, représentant de la SCI le Grand Large.

La vente de ce terrain a été entérinée par la signature d'un acte notarié en date du 19 avril 2011.

Il rappelle également que, comme conditions dépendantes de la présente vente, avait été institué un droit de rétrocession dudit terrain aux conditions initiales de commercialisation si, dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte notarié, aucuns travaux de construction de bâtiment n'étaient entrepris ou si le projet de l'entreprise ne correspondait pas à celui exposé lors de la réservation initiale du terrain.

Considérant la date de notification de la présente délibération et des dispositions contenues dans l'acte notarié, l'application du droit de retour est devenue exécutoire.

Compte tenu de ce qui précède, après avoir constaté qu'aucune construction n'a été réalisée dans les délais impartis, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée la mise en application du droit de retour correspondant.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

MANDATE Monsieur le Président afin d'engager l'ensemble des démarches juridiques et administratives nécessaires à la mise en application de ce droit de retour ;

AUTORISE Monsieur le Président à l'effet de procéder à l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à la

Envoyé en préfecture le 05/12/2017

Reçu en préfecture le 05/12/2017

Affiché le



ID : 031-200068807-20171107-236_2017-DE

reprise du lot n°27 du lotissement HEMERA soit 8 343€ TVA incluse ;

DESIGNE la SCP DELPECH et BOYREAU à l'effet de procéder à la rédaction des actes authentiques nécessaires à cette reprise ;

DONNE POUVOIR ET MANDATE Monsieur le Président ou tous Clercs de notaires de l'Office afin de signer l'acte de reprise et tous documents annexes correspondants

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS